

L'INDECENCE DU DISCOURS SUR L'EUTHANASIE  
ou le non-dit médical et politique

Je soignerai les malades pour remédier à leurs maux,  
(...) mais jamais dans l'intention de les blesser ni de  
leur faire du mal.

Tel est l'essentiel du Serment d'Hippocrate que cette  
commission semble avoir l'indécence d'oublier.

Indécent parce que la véritable raison d'être de  
cette commission semble être celle d'accorder à tous les  
médecins, et pourquoi pas aux juges tant qu'à y être, un  
droit de vie ou de mort sur tous sans qu'il soit possible de  
les poursuivre en justice pour leur participation à des  
euthanasies passées, actuelles ou futures. C'est ce que  
j'appelle le non-dit médical et politique.

Indécent parce que ceux et celles qui luttent contre  
une maladie potentiellement mortelle ou qui vivent avec un  
grave handicap physique ou mental n'ont pas besoin que  
quelqu'un, si savant soit-il, vienne leur dire de cesser  
leur combat, ils ont plutôt un besoin essentiel et primor-  
dial d'obtenir toute l'aide matérielle et psychologique que  
notre société moderne peut leur apporter. C'est ça la  
véritable compassion. Ne pas accorder cette aide lorsque  
cela est possible n'est rien d'autre qu'un meurtre par  
omission quand bien même cela serait présenté comme l'envol  
d'une étoile qu'on libère telle que le suggère peu subtile-  
ment l'image qui accompagne l'annonce de cette commission  
dans les journaux.

Indécent puisque le concept même d'euthanasie, quel que soit le nom qu'on lui donne<sup>1</sup>, n'est rien d'autre qu'une simple imposture intellectuelle derrière laquelle se dissimule d'hideuses considérations économiques (ex.: les malades coûtent cher à la société et au système de santé) ou d'inavouables croyances eugénistes<sup>2</sup> héritées du nazisme et qui se traduisent, en bout de ligne, par l'élimination des plus faibles.

A preuve l'évolution du discours sur l'euthanasie depuis un peu plus d'un quart de siècle au Québec et plus particulièrement dans la région de Québec. Ainsi, au début des années 1980, des journalistes du quotidien Le Soleil et des travailleurs de la santé prênaient ouvertement le débranchement de ceux que l'on déshumanisait en les comparant à des "légumes" c'est-à-dire des malades en état de mort cérébrale plongés dans un coma supposé irréversible et maintenus en vie par toute une panoplie technologique. On incitait même les citoyens à rédiger le plus rapidement possible un testament dit biologique pour autoriser le médecin à les débrancher si jamais ils devenaient des "légumes". Ensuite, à la toute fin de cette même décennie, des membres du corps médical ajoutaient les patients cancéreux en phase terminale à la liste des "heureux" bénéficiaires de l'euthanasie<sup>3</sup>. A la même époque, un médecin de

---

<sup>1</sup> Parmi ces noms ou expressions, il y a les suivants: meurtre par compassion; suicide assisté; et mort digne.

<sup>2</sup> Il s'agit de croyances pseudo-scientifiques qui visent à soi-disant purifier un groupe humain en éliminant à la source ou en cours de route tous ceux dont les tares physiques ou psychologiques risqueraient d'affaiblir l'ensemble du groupe, et ce, tant au niveau biologique que financier. Au sujet de l'euthanasie sous le régime nazi, voir l'ouvrage magistral de Robert Jay Lifton, Le meurtre médical et la psychologie du génocide.

<sup>3</sup> Voir Le Soleil du samedi 11 février 1989.

l'Hôtel-Dieu de Lévis eut même l'indécence et le culot d'affirmer qu'il vaudrait mieux ne pas sauver les enfants prématurés parce qu'ils risquaient de coûter trop cher à la société en raison de la présumée faiblesse innée de leur corps<sup>4</sup>. Par la suite, pendant plus d'une quinzaine d'années, le discours sur l'euthanasie se fit beaucoup plus discret sur la scène journalistique, à l'exception notable de l'histoire de cette jeune fille de l'Hôtel-Dieu de Québec qui demanda et obtint par la cour que ses médecins la débranche. Finalement, à la fin de la première décennie de ce siècle, le discours sur l'euthanasie a refait surface, mais cette fois il ne se limite plus aux comateux ou aux cancéreux, il englobe maintenant tous ceux qui ont perdu le goût de vivre donc de combattre, ce qui conduit inévitablement à justifier aussi bien l'empoisonnement par son conjoint de cette malheureuse déprimée du Saguenay que l'utilisation d'une arme à feu par un juge pour tuer sa femme qui ne supportait plus de vivre avec les séquelles d'un AVC. Cette simple petite histoire de l'évolution de la liste des candidats à l'euthanasie démontre que la légalisation (ou la non-judiciarisation)<sup>5</sup> du meurtre pas compassion est une véritable boîte de Pandore dont l'ouverture risque d'entraîner dans son sillage une quantité toujours plus grande de morts, sans compter la réduction à néant de toute la recherche médicale sur les maladies actuellement incurables<sup>6</sup> et, surtout, même si on l'oublie facilement, de rendre vain le sacrifice de ces millions d'hommes et de femmes qui ont combattu cet ignoble et terrifiant régime nazi dont l'euthanasie fut l'une des pièces maîtresses malheureusement

---

<sup>4</sup> Idem.

<sup>5</sup> Comme le veut l'option machiavélique présentée par 2 députés québécois en mai dernier.

<sup>6</sup> En effet, pourquoi chercherait-on à guérir des maladies dont les porteurs seront éliminés?

approuvée par la grande majorité du corps médical allemand de l'époque, mais combattue avec courage par des hommes d'Eglise<sup>7</sup>.

A vous tous, membres de cette commission, ayez le courage de rejeter ce concept vicié d'euthanasie qui est contraire à toute la tradition humaniste occidentale. En effet, l'Homme n'est pas homme parce qu'il est en santé, beau, jeune, désiré ou riche, il est né Homme et il le reste toute sa vie quelque soit son état. Le privé du droit de vivre, lui retirer sa dignité d'Homme en le comparant à un légume ou à un être indigne de vivre, c'est mettre le doigt dans un engrenage infernal et sans fin qui n'est pas digne d'une société occidentale moderne qui se veut ouverte à tous. Etre malade ou mourant n'est pas indigne de l'homme, mais tuer ou justifier le meurtre de l'homme malade ou mourant est indigne de l'homme. Telle est la véritable indignité que, malheureusement, cette commission semble vouloir normaliser. J'espère que vos valeurs humanistes profondes remonteront à la surface et triompheront de la tentation de succomber à la bestialité la plus abjecte que le monde occidental a combattue et rejetée en 1945.

Daniel Laflamme

Professeur d'histoire, diplômé de l'Université Laval

Et surtout

Fils d'un ancien combattant du cancer

Et fier de l'être parce qu'il n'a pas fui le combat

---

<sup>7</sup> Je pense ici au théologien protestant Karl Barth, à l'évêque de Münster Clemens August Von Galen et à l'évêque de Berlin Konrad Von Preysing.